

# CONVOGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame ou Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le

**JEUDI 22 FÉVRIER 2024 à 19h00**


**dans la salle du Conseil Municipal.**

L'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, une note explicative de synthèse, sur les affaires soumises à délibération, doit être adressée avec la convocation aux membres du Conseil Municipal.

Pour aller au-delà de cette disposition imposée par la loi du 21 février 1996, vous trouverez, annexés à la présente, les projets mêmes de délibérations. **Vaut note explicative de synthèse**

Merci de bien vouloir vous en munir pour le jour de la réunion.

Veillez agréer, Madame ou Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Maire, empêché,  
  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
**Jean-Bernard MOREL**

*Préalablement à la présente séance, Monsieur Arnaud CLÉVÉDÉ, Directeur des Aménagements et de l'Attractivité Touristiques au sein de LAVAL AGGLOMÉRATION, fera une présentation du lancement du plan guide aménagement et valorisation des bords de Mayenne.*

## ORDRE DU JOUR

- 1) Procès-verbal séance du 25 janvier 2024  
Adoption
  - 2) Promesse de vente  
Cession Ardennes 2
  - 3) Compte-rendu des décisions prises par le Maire en exécution de la délégation du Conseil Municipal
- Questions diverses

### *Diffusion supplémentaire :*

- Monsieur Hugo LE ROUX, Directeur Général des Services
- Madame Stéphanie DESMOTS, Directrice des Ressources
- Monsieur Sébastien GALLOYER, Directeur des services Scolaires, Sport, Jeunesse, Enfance et Petite Enfance
- Madame Annaïk BESNIER, Directrice des Affaires Culturelles
- Monsieur Jean-Noël REBOURS, Directeur des Services Techniques
- Madame Thérèse GOUABAULT, Correspondante OUEST FRANCE
- Monsieur Martin GÉRAULT, Correspondant COURRIER DE LA MAYENNE